

# Archives

Les archives sont l'ensemble des documents et données produits ou reçus dans l'exercice de son activité par une personne physique ou morale ou par tout organisme public ou privé, et ce, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support. Elles peuvent être publiques (archives procédant de l'activité de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public) ou privées (archives des particuliers, des familles, des associations, des entreprises privées).

L'accès gratuit aux archives publiques est garanti à tous : chercheurs, étudiants, scientifiques, généalogistes ou usagers recherchant un document dans le cadre d'une démarche administrative.

Chaque année, le Service interministériel des archives de France réalise une enquête statistique auprès du réseau des services publics d'archives (Archives nationales, régionales, départementales et communales). Les principales données issues de cette enquête sont publiées en ligne sur le portail FranceArchives et librement disponibles sur le site des données ouvertes du ministère de la Culture. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et celui des Armées disposent de leur propre réseau d'archives.

## Une collecte de fonds d'archives sur support papier en hausse en 2021

Les Archives nationales sont constituées de trois services à compétence nationale. Le premier, les Archives nationales, est généraliste, les deux autres sont spécialisés : les Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence) et les Archives nationales du monde du travail (Roubaix).

Aux Archives nationales, le métrage total des fonds papier conservés s'élève à 463,81 kilomètres linéaires. Avec 4,5 km linéaires et 4 890 giga-octets (Go), le volume des archives collectées en 2021 dépasse de beaucoup le volume des entrées de 2019 et de 2020. Sur cet ensemble, 3,8 km linéaires sont constitués d'archives publiques et environ 700 mètres linéaires d'archives privées. Parmi les fonds collectés en 2021, on trouve ceux de Jack Lang et de Gisèle Halimi, ou encore le fonds des archives de la Croix-Rouge. Une part importante des archives numériques est constituée, cette année-là, par les archives audiovisuelles des procès versées par le ministère de la Justice, notamment le procès des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015. Les sources numériques constituées par la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) dans le cadre de sa mission, notamment les témoignages de victimes, ont également été confiées aux Archives nationales. En 2021, les services d'archives départementales conservent 2 788 kilomètres linéaires d'archives, soit près des deux tiers des fonds conservés par les services d'archives (tableau 1). Cette situation s'explique par la structuration historique de ces services d'archives : créées par la loi du 5 Brumaire an V (26 octobre 1796), les archives départementales conservent les archives des services déconcentrés de l'État, des services du conseil départemental et des établissements publics dont le siège est situé dans le département, les archives des notaires établis dans le département, certaines archives communales (notamment pour les petites communes) ainsi que les archives privées remises en don ou en dépôt.

En 2021, l'ensemble des cent services d'archives départementales comptabilise un accroissement de leurs fonds de 40,5 kilomètres linéaires (contre + 31,94 kilomètres linéaires en 2020), soit une hausse de 27 % du métrage conservé. Ils représentent la part la plus importante de l'enrichissement des fonds en mètres linéaires pour l'ensemble des services d'archives. Enfin,

près de 700 communes et intercommunalités disposent d'un service d'archives. Ces services ont pour mission principale d'archiver les documents produits par la collectivité, en particulier l'état civil. En 2021, ils conservent 800 kilomètres linéaires d'archives et réalisent un accroissement de leurs fonds d'archives de 32 kilomètres linéaires, comme en 2019 et en 2020. En moyenne, ces services ont collecté 30,3 kilomètres linéaires d'archives publiques papier. De nombreux services d'archives départementales et communales ont collecté des sources relatives à la vie politique locale et nationale.

### **Un niveau de collecte des archives numériques en hausse**

Les archives nativement numériques correspondent à des exports d'applications, des données d'enquêtes statistiques, des messageries, des fichiers issus d'applications bureautiques, photographiques ou audiovisuelles. Elles relèvent du patrimoine archivistique, au même titre que les archives sur support traditionnel. Le volume des fonds nativement numériques est mesuré en giga-octets ou en téraoctets (To) de données.

Les archives électroniques ont également connu une croissance significative en 2021, avec un total de 44 618 Go. Les archives départementales et les archives régionales sont les principales contributrices à cette croissance. Cet accroissement reflète la transition continue vers la conservation numérique des documents.

Les archives départementales ont collecté près de 44 % de ces archives électroniques ; les archives régionales 4,5 % ; les archives communales et intercommunales en conservent près de 41 % ; et les Archives nationales 10,5 %.

La priorité donnée au développement de l'archivage numérique dans le Cadre stratégique commun de modernisation des archives (2015-2019) a facilité des avancées considérables de passage à l'échelle de l'archivage numérique, tant pour la collecte que pour l'amélioration de l'accès du citoyen aux archives. Le nouveau cadre stratégique commun (2020-2024) s'inscrit dans le prolongement du précédent par l'intensification et l'adaptation de la collecte et de l'accès aux archives nativement numériques. Il affiche également des ambitions nouvelles en matière de politique culturelle et patrimoniale proche des territoires et de leurs habitants, en plaçant l'utilisateur au cœur des dispositifs.

### **Numérisation des fonds d'archives**

En 2021, le total des fonds numérisés depuis le début des opérations de numérisation s'élève à près de 592 millions de documents textuels et iconographiques (tableau 2). Au total, 27,2 millions d'images supplémentaires ont été produites par les services d'archives en 2021. Le déploiement du plan de soutien à la numérisation du ministère de la Culture, désormais déconcentré au niveau des directions régionales des affaires culturelles, s'est poursuivi en 2021. Ces nouveaux plans de numérisation et de valorisation sont à présent déployés dans les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur, Hauts-de-France, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie. En 2021, 27 projets ont été soutenus (9 en archives départementales, 17 en archives municipales, 1 pour une association), contre 10 en 2020 et 19 en 2019.

### **Une fréquentation des services d'archives qui reprend des couleurs en 2021...**

La crise sanitaire, qui s'est poursuivie en 2021, a continué d'affecter fortement l'accueil du public, en salles de lecture au cours du premier semestre, et jusqu'à la fin de l'année pour l'action culturelle et pédagogique. 830 000 personnes de tous âges ont franchi le seuil des services d'archives pour des séances en salle et diverses activités (expositions, conférences, spectacles, ateliers pédagogiques...). Si cela témoigne d'une progression par rapport à l'année 2020 (+ 37 %), la fréquentation est encore loin de renouer avec celle enregistrée avant la crise sanitaire (- 60 % par rapport à 2019).

### ... et une légère diminution des visites sur les sites web d'archives

Les archives conservées ont vocation à être consultées par le public. En 2021, si la crise sanitaire a freiné la fréquentation des salles de lecture, la consultation des archives en ligne a su répondre à la demande avec 1,8 milliard de pages et d'images vues sur les sites internet et près de 78 millions de connexions.

Depuis 2017, FranceArchives donne accès aux inventaires des services d'archives français ainsi qu'à des contenus éditoriaux destinés au grand public et aux professionnels des archives. Le portail fédère, fin 2021, plus de 15,5 millions de pages, dont 15 821 400 unités de description issues de 66 800 instruments de recherche, provenant de 124 partenaires publics et privés. Il attire en moyenne 260 000 visiteurs uniques par mois.

#### Pour en savoir plus

- Archives nationales, rapport d'activité 2021
- *Des archives en France, 2021. L'activité des services d'archives*, Paris, Service interministériel des archives en France, 2021, et rapports des années précédentes (depuis 1961) : <https://francearchives.fr/article/37979>
- Cadre stratégique commun de modernisation des archives (2020-2024) : <https://www.gouvernement.fr/cadre-strategique-commun-de-modernisation-des-archives-3042>
- FranceArchives, « Deux milliards de clics. Enquête sur les usagers en ligne des archives », 2021 : <https://francearchives.fr/fr/article/339905146>
- Chiffres clés publiés sur la plateforme data.culture.gouv.fr : <https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/activite-des-services-darchives-en-france/information/>

Tableau 1 – Accroissement annuel des fonds d'archives en 2021

En km linéaire (kml) et en giga octet (Go)

	Archives nationales	Archives régionales*	Archives départementales	Archives municipales et intercommunales	Ensemble
Métrage total des fonds papier conservés (kml)	463,8	123,5	2 787,7	800,6	4 175,6
Accroissement des archives papier en 2021 (kml)	4,5	3,0	40,5	31,8	79,8
dont archives publiques	3,8	2,9	37	30,3	74
dont archives privées	0,7	0,1	3,5	1,5	5,8
Accroissement des archives électroniques en 2021 (Go)	4 890	1 975	19 511	18 242	44 618

\* Champ : France entière.

Source : Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 2 – Mise à disposition de fonds d'archives en ligne, 2018-2021

En unités

	2018	2019	2020	2021
Nombre total de documents textuels et iconographiques numérisés	565 732 178	605 529 647	555 969 845	591 626 196
Nombre total de documents textuels et iconographiques disponibles en ligne	441 035 913	471 168 721	475 017 287	463 105 286

Source : Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 3 – Action culturelle et scientifique des services d'archives, 2013-2021

Unités, milliers d'unités et millions d'unités

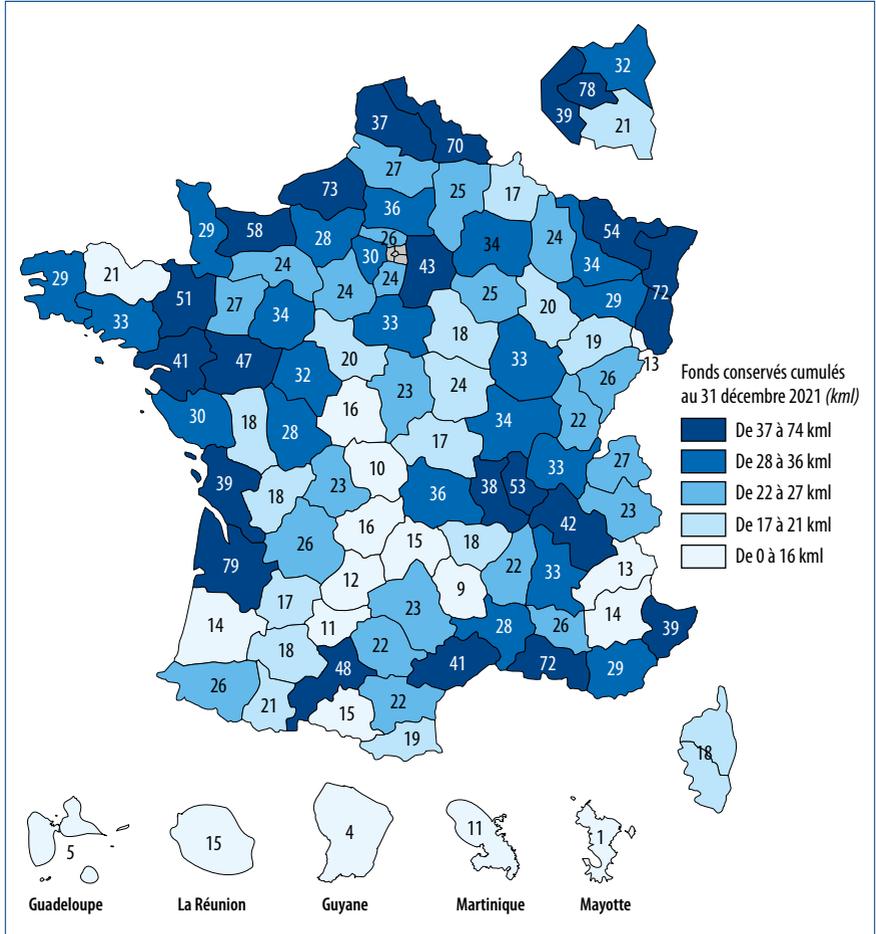
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de lecteurs (milliers)	182	183	169	169	170	168	160	80	100
Séances de travail	486	487	451	438	426	402	372	180	235
Consultations sur place (milliers)*	2 367	2 217	1 980	1 934	1 932	1 751	1 660	882	1 127
Consultations en ligne (millions)**	2 245	2 430	225	2 137	1 917	1 866	1 743	1 941	1 809
Expositions (unités)	531	611	484	468	526	551	528	586	700
Visiteurs des expositions fixes	853	1 028	542	633	767	801	490	212	340
Scolaires accueillis dans les services (milliers)	229	291	242	239	255	263	276	130	168
Fréquentation totale des services (milliers)	1 744	2 033	1 468	1 505	1 708	1 661	1 421	604	826

\* Nombre d'articles communiqués.  
\*\* Nombre de pages vues.

Source : Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

### Carte 1 – Fonds occupés dans les archives départementales en 2021

En km linéaires



Source : Service interministériel des archives de France/DEPS, Ministère de la Culture, 2023